

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 1^{er} mai 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Michel Morin
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, trésorière

CE-2013-522-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-523-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-524-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 24 AVRIL 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 avril 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-525-DEC UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / ASSISES ANNUELLES / 10 MAI 2013

ATTENDU QUE MM. Daniel L'Espérance et Michel Lefebvre recevront un prix lors des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec pour souligner leur carrière de plus de vingt (20) ans à titre de conseillers municipaux ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif autorise MM. les conseillers Daniel L'Espérance, Michel Lefebvre, Stéphane Berthe et Sylvain Tousignant à assister à la remise des prix lors des Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra à Montréal le 10 mai 2013 et que les frais afférents à ce congrès leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

CE-2013-526-REC SOUMISSION / IMPRESSION DU BULLETIN « LA SOURCE » ET DU CAHIER LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'impression du bulletin « La Source » et du cahier loisir et vie communautaire (SA13-1007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 mars 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 avril 2013, à savoir :

Imprimerie Solisco inc.	132 707,82\$ t.t.c.
Norecob Imprimeurs	135 132,68\$ t.t.c.
Impart Litho	143 233,18\$ t.t.c.
LithoChic	163 940,73\$ t.t.c.
Imprimerie Maxime inc.	235 284,84\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Imprimerie Solisco inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 avril 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 203 230\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 29 avril 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **IMPRIMERIE SOLISCO INC.**, datée du 12 avril 2013, pour l'impression du bulletin « La Source » et du cahier loisir et vie communautaire, incluant la fourniture du papier, pour un montant de 115 423,20\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0148 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-527-DEC ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 / ENTRE LES RUES RODRIGUE ET PHILIPPE-CHARTRAND / MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QU'en vertu de la résolution du Conseil numéro 55-01-2013, la Ville de Terrebonne demandait au ministère des Transports du Québec de prévoir à la programmation 2013 l'élargissement de la route 337 entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand ;

ATTENDU la lettre du 23 avril 2013 de Mme Odile Béland, M.B.A., du ministère des Transports, Direction de Laval-Mille-Îles, informant la Ville qu'une analyse de circulation est en cours pour confirmer les aménagements requis, à savoir le nombre de voies et la nécessité d'ajout de voies de virage et qu'à cet égard l'avant-projet préliminaire sera élaboré jusqu'à la fin 2013 et par la suite des acquisitions de terrains et des déplacements d'utilités publiques sont prévus et pourraient s'échelonner jusqu'à l'automne 2015 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de Mme Odile Béland, M.B.A., du ministère des Transports, Direction de Laval-Mille-Îles, concernant l'élargissement de la route 337 entre les rues Rodrigue et Philippe-Chartrand.

CE-2013-528-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 754 842,05\$ préparée le 25 avril 2013.
-

**CE-2013-529-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 216 940,23\$ préparée le 24 avril 2013.

**CE-2013-530-REC PROJET DE RÈGLEMENT 368-1 / RETRAIT TRAVAUX
/ CARREFOUR GIRATOIRE / DES PLATEAUX ET
PLAISANCE / DOMAINE DES MILLE ÎLES**

ATTENDU QUE le 11 février 2008, le Conseil municipal adoptait le règlement d'emprunt numéro 368 décrétant un remboursement d'une quote-part des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc maîtresse dans le boulevard des Plateaux et pour le financement des travaux municipaux d'installation d'une conduite d'égout pluvial, la construction de bordures, trottoirs, piste cyclable, les travaux de pavage, d'éclairage routier, ainsi que l'aménagement paysager et la plantation d'arbres dans le boulevard des Plateaux ;

ATTENDU QUE les travaux de construction du carrefour giratoire à l'intersection du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance et de pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable, éclairage routier et d'aménagement paysager du prolongement du boulevard des Plateaux du carrefour giratoire jusqu'à la limite ouest du projet de développement ont été révisés et actualisés en considérant les orientations et coupes types du projet Urbanova ;

ATTENDU QUE les bassins de taxation ont été également révisés et actualisés afin de bien cibler les bénéficiaires de ces travaux considérant les orientations Urbanova;

ATTENDU QUE le projet Domaine des Mille Îles n'est plus considéré comme seul bénéficiaire de ces travaux, mais que l'ensemble des immeubles du secteur Est du projet Urbanova doit être ajouté aux bénéficiaires;

ATTENDU QU'un nouveau projet de règlement (R-548) sera présenté pour l'exécution des travaux retirés du règlement 368 avec la répartition appropriée en considérant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution numéro CE-2013-198-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 368-1 amendant le règlement numéro 368 afin d'amender le règlement 368 (Remboursement d'une quote-part des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc maîtresse dans le Boulevard des Plateaux et pour le financement des travaux municipaux d'installation d'une conduite d'égout pluvial, la construction de bordures, trottoirs, piste cyclable, les travaux de pavage, d'éclairage routier, ainsi que l'aménagement paysager et la plantation d'arbres dans le Boulevard des Plateaux) pour retrait des travaux de construction du carrefour giratoire à l'intersection du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance et de pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable, éclairage routier et d'aménagement paysager du prolongement du boulevard des Plateaux du carrefour giratoire jusqu'à la limite ouest du projet de développement et diminution du montant de l'emprunt de 685 650\$.

**CE-2013-531-REC PROJET DE RÈGLEMENT 548 / TRAVAUX /
CARREFOUR GIRATOIRE / DES PLATEAUX ET
PLAISANCE / DOMAINE DES MILLE ÎLES**

ATTENDU QU'un amendement du règlement 368 sera adopté pour le retrait des travaux de construction du carrefour giratoire à l'intersection du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance et de pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable, éclairage routier et d'aménagement paysager du prolongement du boulevard des Plateaux du carrefour giratoire jusqu'à la limite ouest du projet de

développement Domaine des Milles Îles et diminution du montant de l'emprunt de 685 650\$;

ATTENDU QUE les travaux de construction du carrefour giratoire à l'intersection du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance et de pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable, éclairage routier et d'aménagement paysager du prolongement du boulevard des Plateaux du carrefour giratoire jusqu'à la limite ouest du projet de développement ont été révisés et actualisés en considérant les orientations et coupes types du projet Urbanova;

ATTENDU QUE les bassins de taxation ont été révisés et actualisés afin de redéfinir les bénéficiaires de ces travaux;

ATTENDU QUE le projet Domaine des Milles Îles n'est plus considéré comme seul bénéficiaire de ces travaux, mais que l'ensemble des immeubles du secteur Est du projet Urbanova est aussi visé;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (548) décrétant un emprunt au montant de 3 018 400\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour des travaux de construction du carrefour giratoire à l'intersection du boulevard des Plateaux et de la rue de Plaisance et de pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable, éclairage routier et d'aménagement paysager sur prolongement du boulevard des Plateaux du carrefour giratoire jusqu'à la limite ouest du projet de développement Domaine des Milles Îles.

CE-2013-532-REC PROJET DE RÈGLEMENT 466-1 / TRAVAUX / FEUX DE CIRCULATION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER / BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE le 28 mars 2011 le Conseil adoptait le règlement numéro 466 pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le boulevard de la Pinière pour desservir un projet de développement commercial;

ATTENDU QUE la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-302-DEC autorisait la compagnie Sobey's Development Limited Partnership à réaliser un projet de développement commercial sur le boulevard de la Pinière près de l'avenue Claude-Léveillé;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'étude de circulation datée du 22 décembre 2011 déposée par la firme Cima+ par la Direction générale et la Direction du génie et projets spéciaux, des feux de circulation doivent être installés sur ce tronçon du boulevard de la Pinière en remplacement des arrêts proposés en considérant les impacts du développement Urbanova;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts des travaux d'aménagements paysagers prévus au règlement 466 doit être mise à jour due à la nouvelle orientation de la gestion de la bio-rétention et de la nouvelle coupe de rue;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption du projet de règlement numéro 466-1 amendant le règlement numéro 466 (travaux de prolongement des conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, de fondation de rue, de bordures, trottoir, pavage, éclairage routier, piste cyclable et aménagement paysager sur une partie du boulevard de la Pinière) afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 694 700\$ pour l'ajout de feux de circulation et des travaux d'aménagement paysager et de porter le total du règlement d'emprunt à 5 971 500\$ et de modifier la répartition des coûts des travaux.

**CE-2013-533-REC PROJET DE RÈGLEMENT 552 / TRAVAUX /
RÉFECTION DE PAVAGE / PLANTATION D'ARBRES /
AVENUE CLAUDE-LÉVEILLÉ**

ATTENDU QU'un projet de développement commercial sur le boulevard de la Pinière près de l'avenue Claude-Léveillé a été autorisé par la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-302-DEC;

ATTENDU QUE le 28 mars 2011 le Conseil adoptait le règlement numéro 466 pour la réalisation des travaux d'infrastructures sur le boulevard de la Pinière incluant des travaux de réaménagement de l'intersection de l'avenue Claude-Léveillé et du boulevard de la Pinière pour desservir un projet de développement commercial en considérant également les impacts du développement Urbanova;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a établi un plan d'intervention de réfection de la chaussée;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce plan d'intervention, des travaux de réfection de chaussée de l'avenue Claude-Léveillé jusqu'à la limite de l'intersection avec le boulevard de la Pinière sont prévus (bénéficiaires ; annexe C);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (552) décrétant un emprunt au montant de 470 200\$ dont le terme de remboursement est fixé à vingt-cinq (25) ans pour des travaux de réfection de pavage sur un tronçon de l'avenue Claude-Léveillé et de plantation d'arbres.

**CE-2013-534-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé(e) aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Marlène Hentschel au poste de préposée aux prêts à temps complet à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 5 mai 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2013-535-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 151-03-2009 autorisant le renouvellement du contrat du régime d'assurances collectives en acceptant la soumission de la firme La Capitale, assurance et gestion du patrimoine, débutant le 1^{er} mai 2009, et la soumission de l'Industrielle Alliance Pacifique concernant la protection d'assurance mort accidentelle et mutilation;

ATTENDU QUE ledit contrat a été renouvelé le 1^{er} octobre 2010 et à chaque année par la suite ;

ATTENDU la résolution numéro 268-05-2011 du Conseil municipal acceptant la soumission de la firme Optimum Actuaire et Conseillers inc. pour les services professionnels en matière de gestion d'un régime d'assurance collective, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif autorise la Direction des ressources humaines à procéder à un appel d'offres public pour « *l'octroi du contrat du régime d'assurances collectives* ».

montant de 51 565,39\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0135 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-539-DEC RETRAIT / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE
L'AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DU CÉGEP
DE TERREBONNE / AUTORISATION / APPEL D'OFFRES
PUBLIC**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 423-08-2012 adoptée le 13 août 2012, acceptant la soumission de la compagnie Maskimo Construction inc. pour des travaux d'agrandissement du stationnement du Cégep de Terrebonne, pour un montant de 516 874\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la Société Hydro-Québec a refusé le concept original ;

ATTENDU QUE des modifications ont dû être apportées à la géométrie et à l'éclairage du stationnement proposé ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-203-DEC autorisation des quantités supplémentaires suite à l'avis de changement numéro 1 totalisant un montant supplémentaire de 44 834\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE pour finaliser le projet des coûts supplémentaires au montant de 68 145\$ (taxes en sus) ont été soumis par la compagnie Maskimo Construction inc. pour la portion électricité, fourniture et installation des lampadaires ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour finaliser le projet pour les travaux d'électricité, la fourniture et l'installation des lampadaires pour l'agrandissement du stationnement du Cégep de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux d'éclairage de l'agrandissement du stationnement du CÉGEP de Terrebonne** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 510.

**CE-2013-540-REC VENTE / TERRAIN COMMERCIAL / LOTS 4 437 716
ET 5 143 139 / 9026-7329 QUÉBEC INC.**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le Comité exécutif recommande au Conseil la vente des lots suivants :

- 4 437 716 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 434,1 m² au prix de 16,20\$ pi² avec garantie légale pour le terrain uniquement mais sans aucune garantie pour le bâtiment;
- 5 143 139 du cadastre du Québec d'une superficie de 943,8 m² au prix de 15\$ pi² avec garantie légale pour le terrain uniquement mais sans aucune garantie pour le bâtiment;

à la compagnie 9026-7329 Québec inc. Lesdits lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 22698 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au Conseil d'accepter la promesse d'achat desdits lots présentée par la compagnie 9026-7329 Québec inc., datée du 2 octobre 2012, et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente.

Que ledit contrat de vente soit conditionnel à l'acceptation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural entérinée par résolution du Conseil municipal pour développer ce site.

Que le Conseil municipal autorise l'acheteur à procéder à ses frais, dès l'acceptation de la vente par le Conseil municipal, à la démolition des bâtiments abandonnés actuellement érigés sur l'immeuble. L'acheteur n'est pas obligé de démolir ces bâtiments avant d'en être propriétaire, mais s'il décidait de le faire, il le fera à ses risques et périls. Le vendeur n'assume aucune responsabilité ni aucun dommage à cet égard.

Que le produit de la vente du lot 4 437 716 du cadastre du Québec soit affecté au rachat du capital de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 481 et que le produit de la vente du lot 5 143 139 du cadastre du Québec soit affecté au rachat du capital de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 364.

CE-2013-541-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « SUCRÉ SALÉ » / ÎLE-DES-MOULINS / 9 MAI 2013

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « Sucré-Salé », produit par la Société Générale de Production inc. à l'Île-des-Moulins le jeudi 9 mai 2013 de 13h à 15h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « Sucré-Salé » à l'Île-des-Moulins, le 9 mai 2013 de 13h à 15h, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, le service des communications ainsi que la SODECT.

CE-2013-542-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « LA ROUE DE FORTUNE CHEZ VOUS » / ÎLE-DES-MOULINS / 11 MAI 2013

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « La Roue de Fortune chez vous », produit par la Société Nouvelle de Production 2 inc. à l'Île-des-Moulins le samedi 11 mai 2013 de 9h à 12h ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « La Roue de Fortune chez vous » à l'Île-des-Moulins, le 11 mai 2013 de 9h à 12h, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, le service des communications ainsi que la SODECT.

CE-2013-543-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « UN SUR 2 » / 14, 27 ET 28 MAI 2013

ATTENDU la demande de tournage pour la série « Un sur 2 » diffusée sur les ondes de TVA et produite par Les Productions US 2 inc., qui aura lieu les 14, 27 et 28 mai 2013 au 701, rue Saint-Pierre ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

ATTENDU QUE Les Productions US 2 inc. ont réalisé le tournage de la première saison de cette émission l'an dernier à cette adresse et que les acteurs concernés ont été satisfaits du déroulement de la production ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage pour la série « Un sur 2 » diffusée sur les ondes de TVA et produite par Les Productions US 2 inc., qui aura lieu au 701, rue Saint-Pierre aux dates et aux heures suivantes :

14 mai 2013	de 5h30 à 19h30
27 et 28 mai 2013	de 9h à 22h30

Que la production est autorisée à bloquer, par intermittence, l'intersection Saint-Pierre et Saint-Joseph, seulement lorsque nécessaire entre 9h et 16h et après 18h.

Que la production est autorisée à utiliser les espaces de stationnement autour de l'intersection Saint-Pierre et Saint-Joseph ainsi que les espaces sur la rue Saint-Joseph pour permettre le passage des roulottes lorsque requis pour les manœuvres, selon le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et selon cet horaire :

Rue Saint-Pierre :	de lundi 13 mai 18h au mardi 14 mai 23h de dimanche 26 mai 18h au mardi 28 mai 23h
--------------------	---

Rue Saint-Joseph :	lundi 13 mai, de 18h à 21h Mardi 14 mai, de 18h à 23h Dimanche 26 mai, de 18h à 21h Mardi 28 mai, de 18h à 23h
--------------------	---

Que la production soit autorisée à installer, la veille du tournage, une signalisation interdisant le stationnement sur les espaces à réserver et que cette interdiction n'est qu'à titre indicatif seulement et ne donne aucun droit sur les véhicules qui n'auraient pas tenu compte de la signalisation.

Que le requérant n'obstrue pas les rues et que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que la production distribue à l'ensemble des citoyens, particuliers et corporatifs, habitant à proximité des sites de tournage un avis explicatif mentionnant les détails du tournage, notamment la nature du tournage, les dates et heures ainsi que le nom d'une personne-ressource et, qu'en tout temps, ils puissent accéder à leur propriété.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, le service des communications ainsi que la MRC Les Moulins pour les autobus.

**CE-2013-544-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU AU PARC BIGRAS**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-338-DEC mandatant la firme Enviroservices inc pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Bigras (SA13-6002) ;

ATTENDU QUE les plans et devis sont terminés, il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la construction de jeux d'eau au parc Bigras ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *La construction de jeux d'eau au parc Bigras* ».

**CE-2013-545-REC AUTORISATION / SIGNATURE / ENTENTE DE PRINCIPE /
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

17.2

ATTENDU QU'en février 2012, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a manifesté son intention de verser une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives, phase 2, lequel vise à permettre, à la faveur d'une aide financière, le projet d'aménagement d'un terrain de soccer à surface synthétique au parc Angora ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a fourni une estimation des travaux produite par la firme Plania dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU QU'en juin dernier le Ministère a transmis le tableau des dépenses admissibles dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le Ministère a approuvé les plans et devis fournis par la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de principe, et tous documents en lien avec le projet d'aménagement du terrain de soccer à surface synthétique au parc Angora, à intervenir avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce, pour l'obtention du remboursement de 50% des dépenses admissibles de construction ainsi que certains autres frais incidents dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du gouvernement du Québec.

CE-2013-546-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h15.
